

IPBES-4/4: Communication, association des parties prenantes et partenariats stratégiques

La Plénière,

Mesurant l'importance de l'association des parties prenantes et des partenariats stratégiques pour assurer le succès de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques dans le renforcement de l'interface entre la science et la politique,

I

Stratégie de communication et de sensibilisation

Prend note des progrès réalisés en ce qui concerne la stratégie de communication et de sensibilisation¹;

II

Stratégie d'association des parties prenantes

1. *Prend note* des progrès réalisés par les parties prenantes de la Plateforme dans l'auto-organisation et la structuration d'un réseau à composition non limitée de parties prenantes, et des contributions en nature apportées à cette fin, depuis la troisième session de la Plénière²;
2. *Se félicite* des partenariats stratégiques entre les réseaux à composition non limitée de parties prenantes et la Plateforme;
3. *Demande* au Secrétaire exécutif de collaborer avec les réseaux à composition non limitée de parties prenantes, d'entreprendre les activités décrites dans le plan de mise en œuvre initial de la stratégie d'association des parties prenantes³ et de finaliser les dispositions institutionnelles en vue d'établir de tels partenariats stratégiques;

III

Orientations concernant l'établissement de partenariats stratégiques

1. *Demande* au Secrétaire exécutif de finaliser les mémorandums de coopération avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques et le secrétariat de la Plateforme;
2. *Prie* le Secrétaire exécutif de faire rapport à la Plénière à sa cinquième session, puis de manière régulière, sur les activités de communication et de collaboration avec d'autres organes internationaux concernés.

¹ IPBES/4/INF/15.

² IPBES/4/INF/16.

³ Décision IPBES-3/4, annexe II, appendice.